

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire.

La séance était publique.

Etaient Présents Mrs BONNET, GERVAISE Mmes MOUTON AUGER EZCUTARI ROCHETEAU
Mrs CHARLIER LEDOUX RENARD VIOT

Etait absente : Mme BIAT excusée

Mme Marie-Andrée ROCHETEAU a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte Administratif 2017 de la commune
- Vote des trois taxes communales
- Vote du Budget 2018 communal
- Délibération pour emprunt Projet cœur de Village et Travaux de voirie
- Délibération pour Compétence Transport prise par La Communauté de Communes.
- Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prise lors de la dernière réunion concernant la demande de subvention au FDI doit être annulée et remplacée car montant du devis plus important pour travaux supplémentaires.

2018/008 Demande de subvention FDI 2018 pour réfection voirie

Annule et remplace la délibération n° 2018/005 du 12 mars 2018

Le conseil approuve à l'unanimité la réfection de voirie (Bordures et tapis RD1-5 (C4)- Aménagement de carrefour

Coût estimatif des travaux : **H.T 66 843.76€** **soit** **80 212.51€ TTC**

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au titre du FDI 2018 pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention FDI	30%	20 053.13 €
Emprunt		22 000.00 €
Autofinancement		38 159.38 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : mai 2018 Fin des travaux : juin 2018

2018/009 Affectation des résultats-CA2017/BP2018 Budget commune M14

Le conseil municipal vote le compte administratif 2017 et arrête les résultats définitifs :

Investissement : Déficit de clôture	14 366.44 €
Fonctionnement : Excédent de clôture	106 927.80 €
Reste à réaliser 2017 Dépenses investissement	142 684.83 €
Reste à réaliser 2017 Recette investissement	86 930.00 €

Le conseil décide d'affecter à l'article 1068 du BP 2017 Commune la somme de 70 121.27 €

Reports BP 2018 :

Art 1068 : 70 121.27 €

Pour extrait certifié conforme

R002 Excédent fonctionnement : 36 806.53 € (106 927.80 – 70 121.27)

2018/010 Taxes locales directes 2018 :

Le conseil Municipal fixe les tarifs locales directes pour l'année 2018 à :

	Bases notifiées	Taux 2018	Produit à taux constant
T.H	319 443	10.98	35 630
F.BATI	179 203	22.15	40 424
F.N.B	89 192	30.05	<u>27 015</u>
			103 069

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux des différentes taxes pour 2018

Montant total des impositions 2018 : **103 069 €**

2018/011 Demande de prêts –Travaux Cœur de Village et réfection de voirie (Bordures et tapis RD1-5 (C4))- Aménagement de carrefour

Monsieur Le Maire Propose à l'assemblée de faire un prêt pour financer une partie des travaux du cœur de Village pour un montant de 21 000 € et les travaux de réfection de voirie (bordures et tapis RD1-5 (C4))- Aménagement de carrefour aux abords de l'église pour un montant de 22 000 € soit un prêt total de 43 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- de solliciter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution :

1- **D'un prêt à taux fixe d'un montant de 43 000 € sur 7 ans.**

Taux fixe : 0.76% .

Echéance semestrielle : 3 159.68 € (échéances constantes)

2- **Frais de dossier : 90.00 Euros**

- **Prend** l'engagement d'inscrire au budget pendant toute la durée des prêts, les sommes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- **Confère** toutes délégations utiles à Monsieur BONNET, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la

signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2018/012 Délibération Prêt relai pour projet cœur de Village

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de pouvoir prendre une délibération pour faire un prêt relai pour les travaux cœur de village au Crédit Agricole

Le prêt relai pour travaux cœur de village serait de 100 000 € sur deux ans avec un taux à 0.89% avec frais de dossier à hauteur de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **de solliciter** auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution :

1- **D'un prêt relais à taux fixe d'un montant de 100 000 € sur 2 ans.**

Taux fixe : 0.89%

Montant de la première échéance annuelle: 890.00 €

Montant de la dernière échéance : 100 890.00 €

Frais de dossier : 100.00 €

- **Prend** l'engagement d'inscrire au budget pendant toute la durée des prêts, les sommes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- **Confère** toutes délégations utiles à Monsieur BONNET, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération pour Compétence Transport scolaire Primaires et Maternelles prise par La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Compétence du Transport scolaire pour les Primaires et les Maternelles sera prise par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à partir de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2018). Une réunion d'information sur le déroulement du transfert aura lieu le mardi 10 avril 2018. Le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour accepter le transfert des compétences vers la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Après discussion, le Conseil Municipal refuse de prendre la délibération maintenant et la reporte à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Ce dernier veut avoir plus de précision et décide d'attendre que la réunion du 10 avril soit passée et demande au 1^{er} adjoint et au 2^{ème} adjoint d'être présents.

Divers

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, explique le déroulement des travaux concernant la mise en place de la fibre optique. L'armoire électrique est installée à Guimouvilliers. L'alimentation de la Fibre optique partira de Guimouvilliers vers les hameaux de Billancelles. Aucun Branchement ne sera modifié, Les Branchements sur les poteaux téléphoniques seront alimentés de la même façon. Le hameau de la Noëlle n'aura pas la fibre optique pour l'instant, La mise en place sera retardée car l'alimentation partira de Courville Sur Eure. Les Raccordements se feront pour le moment par « SFR » et pour le moment ce sera gratuit.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec l'entreprise STGS pour reboucher le trou sur la route d'Attencourt suite à la fuite d'eau.

La séance est close à 22 h 45

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Tableau récapitulatif des délibérations

N° délibération	Intitulé	Accepté
2018/008	Demande de subvention FDI 2018 pour réfection voirie	A l'unanimité
2018/009	Affectation des résultats-CA2017/BP2018 Budget commune M14	A l'unanimité
2018/010	Taxes locales directes 2018	A l'unanimité
2018/011	Demande de prêts –Travaux Cœur de Village et réfection de voirie (Bordures et tapis RD1-5 (C4))- Aménagement de carrefour	A l'unanimité
2018/012	Délibération Prêt relai pour projet cœur de Village	A l'unanimité